



1. Constat
2. Se poser la question de l'optimisation du temps d'occupation avant tout projet d'extension ou de réaménagement
3. Comment optimiser le temps d'occupation de tous les locaux ?

1. Constat

- **L'immobilier pèse très lourd dans le budget des OGEC**
- **Le temps d'occupation des locaux est extrêmement faible au mieux 170 jours (7 heures /jour) soit en comparaison avec les taux d'occupation des locaux d'activités tertiaires une utilisation de 30 à 40%.**
Ceci est un fait lié à la nature de notre activité.

Un local scolaire utilisé 2 ou 8 heures par jour a le même coût (amortissement, assurance, entretien, etc...).

Pour les collèges et lycées un taux d'occupation correct se situe autour de 25 heures/semaine pour tous les locaux d'enseignement confondus. Il est difficile d'aller au-delà bien que certains arrivent à 27-28 heures/semaine.

Il faut par conséquent optimiser le temps d'occupation de tous les locaux.

2. Se poser la question de l'optimisation du temps d'occupation avant tout projet d'extension ou de réaménagement

L'optimisation du temps d'occupation permet de valoriser les locaux.

En cas de projet d'extension ou de réaménagement, il faut réaliser en priorité, avant tous travaux, cette recherche d'optimisation des temps d'occupation.

Nota : cette démarche s'entend principalement pour les collèges et lycées, elle est beaucoup plus limitée pour le premier degré (maternelles et élémentaires).

Pour le 1^{er} degré, envisager les salles multi fonction : garderie, motricité, salle de sieste et temps d'activités périscolaires (TAP) par exemple.

3. Comment optimiser le temps d'occupation de tous les locaux

- Etablir un planning d'occupation optimisé. Pour cela, la prise en compte des demandes des professeurs n'est pas l'unique critère.
- Banaliser le plus possible les locaux pour une plus grande polyvalence et être imaginatif. Il est parfaitement possible d'enseigner les maths ou l'histoire-géographie dans un laboratoire de SVT, seule obligation : des placards de rangement pour le matériel laissé éventuellement sur les paillasses.

Investissement de 1 à 100 !

- Supprimer les salles de réunion (elles sont en général utilisées en dehors des temps d'enseignement), et utiliser une salle de classe.
- Vérifier l'adéquation des surfaces, des besoins des salles de permanence et des salles d'études.
- Regrouper dans des espaces communs les bureaux, surtout pour les temps partiels, et créer éventuellement un box de réception pour les échanges confidentiels.
Surface moyenne par bureau recommandée.
 - pour un poste = 13m²
 - pour 2 postes = 18 m²
 - pour 3 postes = 23 m²
- Salle à manger : en cas de projet d'aménagement intégrer des dispositifs pour isoler les parties cuisine-self de la restauration (cloison mobile, volet roulant, etc...) afin de pouvoir utiliser ces grands espaces en dehors des temps de restauration et de nettoyage.
- Rechercher la mise en commun des locaux spécialisés entre les différents degrés d'enseignement et avec des activités périscolaires, associatives, etc...
- En particulier concernant les salles de sport, les participations financières permettent une meilleure répartition des coûts, de plus cela est très positif pour l'intégration de l'établissement dans la ville.
Rappel : l'ouverture des services d'un établissement scolaire vers l'extérieur doit tenir compte des règles fiscales et juridiques en vigueur.
- Le principe 1 local 1 classe peut être un choix éducatif mais, pour une optimisation des locaux, il est recommandé de privilégier de prévoir des espaces banalisés.
- Les surfaces moyennes par élève y compris la restauration comptée pour 0,6/0,8 m² par élève sont :
 - Primaire : 6-8 m² par élève
 - Collège : 8-10 m² par élève
 - Lycée : 10-12 m² par élève (hors atelier et locaux d'enseignement très spécifiques).Au-delà de ces surfaces moyennes l'équilibre économique est pénalisé.
- En cas de surfaces excédentaires :
 - Rechercher le détachement des excédents (souvent difficile), à minima les neutraliser c'est-à-dire en fermant des zones de bâtiment avec mise en sommeil (coupure électrique, neutralisation des installations de plomberie et chauffage) voire démolition si vétuste.Ces décisions sont à prendre au regard du projet pédagogique et des prévisions réalistes de croissance ou de décroissance des effectifs (consulter les données INSEE sur les prévisions de population et l'évolution des âges moyens dans le bassin de recrutement).